

Éthiopie: Des éleveurs autochtones sont chassés de leurs terres pour faire place à des plantations de canne à sucre

Le gouvernement devrait consulter et indemniser les communautés autochtones



18 JUIN 2012

Une habitante de la basse vallée de l'Omo parle ainsi de sa terre: «Nos arrière-arrière-arrières grands-mères et grands-pères vivaient sur cette terre. Nos pères vivaient ici et moi aussi... Les hommes prennent un hameçon, vont au fleuve et attrapent un poisson, qu'ils m'apportent pour manger. Ils vont aussi à la chasse et rapportent à manger aux enfants. À qui appartient cette terre? À moi.»© 2007 Brent Stirton/Reportage by Getty Images

«Les plans ambitieux de l'Éthiopie pour le développement de la vallée de l'Omo semblent ne tenir aucun compte des droits des populations qui y vivent. Il n'y a pas de raccourci pour parvenir au développement; les peuples dont les moyens d'existence dépendent depuis longtemps de cette terre doivent voir leurs droits de propriété respectés, y compris en matière de consultation et d'indemnisation.»

Ben Rawlence, chercheur senior pour la division Afrique

(Nairobi, le 18 juin 2012) – Le gouvernement éthiopien déplace de force des communautés d'éleveurs autochtones dans la basse vallée de l'Omo en [Éthiopie](#), sans procéder au préalable à des consultations et à des indemnisations adéquates, afin de faire place à des plantations de canne à sucre gérées par l'Etat, a déclaré Human Rights Watch dans un rapport publié aujourd'hui. Ce rapport contient des cartes dressées par le gouvernement et inédites à ce jour, qui décrivent les vastes projets de développement prévus

pour la vallée de l'Omo, comprenant des canaux d'irrigation, des raffineries de sucre et 100.000 hectares d'autres projets agricoles. Le rapport de 73 pages, intitulé (« [“What Will Happen if Hunger Comes?": Abuses against the Indigenous Peoples of Ethiopia's Lower Omo Valley](#) » (« 'Que se passera-t-il si la faim survient?': Violations des droits humains des populations autochtones de la basse vallée de l'Omo en Éthiopie ») documente la manière dont les forces de sécurité gouvernementales chassent des communautés de leurs terres ancestrales par la violence et l'intimidation, menaçant l'ensemble de leur mode de vie, sans leur offrir la moindre indemnisation ou le choix d'un autre moyen d'existence. Des responsables gouvernementaux ont procédé à des arrestations et à des détentions arbitraires, et se sont livrés à des passages à tabac et à d'autres violences contre des habitants de la basse vallée de l'Omo qui contestaient les plans de développement ou résistaient à leur mise en œuvre. *«Les plans ambitieux de l'Éthiopie pour le développement de la vallée de l'Omo semblent ne tenir aucun compte des droits des populations qui y vivent»*, a déclaré [Ben Rawlence](#), chercheur senior pour la division Afrique à Human Rights Watch. *« Il n'y a pas de raccourci pour parvenir au développement; les peuples dont les moyens d'existence dépendent depuis longtemps de cette terre doivent voir leurs droits de propriété respectés, y compris en matière de consultation et d'indemnisation. »*

La Basse Vallée de l'Omo, une des régions les plus reculées et les plus multiculturelles de la planète, est l'habitat d'environ 200.000 personnes appartenant à huit tribus agro-pastorales originales et distinctes, qui y vivent depuis aussi longtemps qu'on s'en souvienne. Leur mode de vie et leur identité sont étroitement liés à cette terre et à l'accès au fleuve Omo. La vallée de l'Omo est située dans la Région des peuples, nations et nationalités du sud (Southern Peoples, Nations, and Nationalities Region - SNNPR) de l'Éthiopie, proche de la frontière du Kenya, et a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1980. Les importantes transformations prévues pour la vallée de l'Omo sont liées à la construction du plus haut barrage d'Afrique, le projet hydroélectrique controversé Gibe III, le long de l'Omo. En aval, les plantations de canne à sucre seront tributaires de canaux d'irrigation. Bien que certaines études indépendantes ont été effectuées sur le projet de barrage Gibe, à ce jour le gouvernement éthiopien n'a publié aucune évaluation de l'impact environnemental ou social qu'auront les plantations de canne à sucre et les autres projets de développement de l'agriculture commerciale dans la vallée de l'Omo. Human Rights Watch a interrogé plus de 35 résidents de la vallée en juin 2011, ainsi que, depuis cette date, 10 responsables parmi les bailleurs de fonds et au moins 30 autres témoins. À l'époque de la visite de Human Rights Watch, des unités militaires se rendaient régulièrement dans les villages pour intimider les habitants et étouffer la contestation des projets de création des plantations de canne à sucre. Régulièrement, les soldats volaient ou tuaient du bétail. *« Qu'est-ce que je vais manger? »*, a demandé à Human Rights Watch un homme de la tribu des Mursis. *« Ils m'ont dit de vendre tout mon bétail sauf une seule bête. Qu'est-ce que je peux faire avec un seul animal? Je suis un*

Mursi. Si la faim survient, je tranche le cou d'une vache et je bois son sang. Si nous les vendons toutes, comment allons-nous manger? » Les éléments de preuve recueillis par Human Rights Watch depuis sa visite démontrent qu'au cours de l'année écoulée, les autorités régionales et les forces de sécurité ont exproprié de force des communautés autochtones qui vivaient et cultivaient sur les terres vouées à la production sucrière. Les informations faisant état de déplacements forcés et d'arrachages de récoltes sur des terres agricoles se sont multipliées. L'accès au fleuve Omo est un élément essentiel de la sécurité alimentaire et du mode de vie des communautés pastorales qui vivent dans la vallée. Plusieurs représentants de ces communautés ont indiqué que les responsables gouvernementaux leur avaient signifié, sans autre discussion, que ces groupes devaient réduire le nombre de leurs têtes de bétail et se réinstaller ensemble en un autre lieu, ajoutant qu'ils n'auraient plus accès au fleuve. Au mois de juin 2012, les canaux d'irrigation avaient été creusés, le terrain avait été dégagé et la production de sucre avait commencé le long de la rive orientale du fleuve. Des cartes du gouvernement photographiées par Human Rights Watch indiquent que la zone où la culture de la canne à sucre est en cours représente une fraction d'un secteur baptisé "Parcelle de sucre numéro un." Deux autres "parcelles" de terrain qui seront réquisitionnées pour la culture sucrière doivent être désignées par la suite. Les évaluations effectuées jusqu'ici par l'Éthiopie de l'impact de la construction du barrage Gibe n'incluent pas l'impact de la culture et de l'irrigation de la canne sur le cours du fleuve Omo, ni les effets qu'elles auront en aval sur le lac Turkana. La densité du réseau de canaux d'irrigation indiquée sur les cartes laisse à penser que ces impacts ont été sous-évalués dans les estimations précédentes. La pleine mise en œuvre du plan pourrait affecter au moins 200.000 personnes dans la vallée de l'Omo et environ 300.000 Kenyans vivant de l'autre côté de la frontière autour du lac Turkana, lequel reçoit jusqu'à 90% de son eau du fleuve Omo. Selon Human Rights Watch, le Kenya devrait demander instamment que de nouvelles évaluations de l'impact environnemental et social probable du plan prennent en compte l'effet cumulé prévisible du barrage Gibe III et du projet d'irrigation pour l'agriculture commerciale. Ces projets de développement – qui menacent les droits économiques, sociaux et culturels des habitants autochtones de la vallée de l'Omo – sont mis en œuvre en contravention avec les normes nationales et internationales en matière de droits humains, qui exigent la reconnaissance du droit de propriété et prévoient de réelles consultations, le consentement des populations et leur indemnisation pour la perte de leurs terres, de leur mode de vie et de leur sécurité alimentaire, et qui stipulent en outre que le déplacement de populations, en particulier de peuples autochtones, de leurs terres ancestrales, ne doit être envisagé qu'en tout dernier ressort. Les droits des peuples autochtones sont reconnus par la loi et la constitution de l'Éthiopie, ainsi que par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et par les traités et mécanismes régionaux relatifs aux droits humains, comme la Charte africaine des droits de l'homme telle qu'elle est interprétée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Aux termes de ces lois et accords, les droits de propriété des peuples autochtones sur les terres

qu'ils occupent depuis toujours doivent être reconnus par l'État et ces peuples ne peuvent être déplacés qu'avec leur consentement préalable, libre et informé. Même quand un tel consentement est donné, ces peuples doivent être entièrement indemnisés pour toute perte de terres, de biens et de moyens d'existence. De fait, l'Éthiopie n'a reconnu aucun droit sur les terres des communautés autochtones de la région, même pas un droit de bail, a constaté Human Rights Watch. Elle n'a pas non plus pris de mesures pour consulter de manière appropriée les peuples autochtones de la vallée de l'Omo, encore moins d'obtenir leur consentement, surtout compte tenu de leur niveau d'éducation formelle généralement très bas. Le gouvernement éthiopien a répondu aux préoccupations soulevées par Human Rights Watch en affirmant que les plantations apporteront des avantages aux populations autochtones en termes d'emplois. L'emploi peut être un élément bénéfique pour les communautés affectées. Mais la perspective de quelques emplois ne supprime pas la nécessité urgente pour le gouvernement de suspendre le développement des plantations jusqu'à ce qu'une évaluation rigoureuse de leur impact ait été faite, que les droits des communautés autochtones sur leurs terres aient été reconnus et leur consentement sollicité, que l'absolue nécessité et l'ampleur raisonnable de tout déplacement ou de toute acquisition de terre aient été démontrées et qu'une indemnisation ait été fournie, a affirmé Human Rights Watch. De nombreuses organisations non gouvernementales internationales ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'impact social et environnemental potentiel du projet hydroélectrique Gibe III, et ont critiqué le gouvernement éthiopien pour son manque de transparence et l'absence d'évaluations indépendantes. Le gouvernement éthiopien a retiré les demandes de financement du projet de barrage Gibe qu'il avait déposées auprès de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, mais il n'a pas expliqué publiquement les raisons de cette décision. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a recommandé de suspendre le projet dans l'attente d'une nouvelle évaluation indépendante de ses effets prévisibles sur le lac Turkana. Le gouvernement éthiopien dépend de l'aide internationale pour une part importante de son budget. Les forces de sécurité et les responsables de l'administration à l'échelon de la région et du district assurent la mise en œuvre des plans d'implantation des champs de canne à sucre et signifient aux habitants qu'ils doivent quitter les lieux, sans les consulter ou reconnaître leurs droits. Un programme financé par plusieurs bailleurs de fonds, appelé Protection des services de base (*Protection of Basic Services - PBS*) fournit des centaines de millions de dollars pour soutenir des efforts en matière de santé, d'éducation et d'autres secteurs et paye les salaires de fonctionnaires à l'échelon du district dans toute l'Éthiopie, y compris dans la région SNNPR. Les principaux donateurs du PBS sont la Banque mondiale, le Royaume-Uni, l'Union européenne, les Pays-Bas et l'Allemagne. Human Rights Watch a appelé le gouvernement éthiopien à suspendre la construction du barrage Gibe III et des plantations de canne à sucre qui lui sont associées, jusqu'à ce que ces projets de développement puissent être menés à bien de manière conforme aux lois du pays et aux normes internationales en matière de droits humains. Le gouvernement éthiopien devrait reconnaître les droits des communautés

autochtones de la vallée de l'Omo sur leurs terres ancestrales et ouvrir des discussions constructives avec elles sur la future exploitation de ces terres et sur les indemnités à leur accorder sur cette base, en préalable à tout nouveau développement industriel dans la zone Sud Omo. De leur côté, les bailleurs de fonds devraient s'assurer que leur argent ne sert pas à encourager des déplacements forcés ou des expropriations illégales d'habitants autochtones, a ajouté Human Rights Watch. « *Le souhait de l'Éthiopie d'accélérer le développement économique est louable, mais les récents événements dans la vallée de l'Omo ont un impact inacceptable sur les droits et les moyens d'existence des communautés autochtones* », a conclu Ben Rawlence. « *Le gouvernement devrait suspendre ces projets jusqu'à ce qu'ils soient conformes aux critères fondamentaux et les bailleurs de fonds devraient s'assurer que leurs contributions financières ne facilitent pas la commission de violations.* »

Extraits de témoignages publiés dans le rapport « *What Will Happen if Hunger Comes* » « *Les gens ne sont pas d'accord avec le gouvernement sur la canne à sucre mais ils ont peur qu'il ait recours à la force pour les déplacer, donc ils ne disent pas grand-chose. [Nous avons] très peur du gouvernement ici. Si vous exprimez des réserves, vous allez en prison.* » – Un homme de la tribu Bodi, juin 2011. « *Il va y avoir un problème à la saison sèche. Maintenant il y a de l'eau mais quand il n'y en aura plus, si nous ne pouvons pas retourner à l'Omo, il faudra que le gouvernement nous apporte de l'eau. Sinon, [nous] et notre bétail mourrons. Nous irons à l'Omo de toute façon car sans cela nous mourrons, ils peuvent nous tuer là-bas s'ils le veulent.* » – Un villageois Mursi, juin 2011. « *Qu'est-ce que je vais manger? Ils m'ont dit de vendre tout mon bétail sauf une seule bête. Qu'est-ce que je peux faire avec un seul animal? Je suis un Mursi. Si la faim survient, je tranche le cou d'une vache et je bois son sang. Si nous les vendons toutes, comment allons-nous manger? Quand nous nous marions, nous donnons et recevons des vaches en dot. Avec quoi allons-nous nous marier? Qu'allons-nous manger? Quand la faim viendra, que donnerons-nous à manger à nos enfants? Si nous n'avons que des poules, comment ferons-nous pour faire de la soupe ou avoir du lait ...? 'Cette terre est ma terre,' disent les Ethiopiens des hauts plateaux. 'Cours vers la forêt comme un babouin.'* » – Un homme de la tribu Mursi décrivant l'importance du bétail, décembre 2011. « *Ils [les responsables gouvernementaux] ont arraché leurs jardins [aux Kwegu et aux Bodi]. Ils ont détruit les plantations sur une large surface et déraciné leur sorgho. Le sorgho était presque mûr; ils l'ont arraché avec un camion et jeté. Les jardins des Kwegu ont été retournés et certains membres de la tribu Kwegu n'ont plus rien. Si on arrache leur sorgho, que vont-ils manger? Que vont-ils donner à leurs enfants?* » – Un homme décrivant ce qu'il est advenu de terres cultivées par des tribus Bodi et Kwegu et qui ont été dégagées en décembre 2011. « *Il va y avoir de gros problèmes dans ces régions si tout le bétail est donné au gouvernement. Que vont manger ces gens, maintenant que la sécheresse affecte durement la Corne de l'Afrique? Maintenant que le barrage est construit, il n'y a plus d'eau dans le fleuve, les terres ont été confisquées, le bétail donné au*

gouvernement, que va-t-il arriver à ces pauvres gens en période de famine? Ceux qui veulent éliminer les communautés pastorales font trois repas par jour. Que va-t-il arriver si la faim survient? » – Un homme de la tribu Mursi, mai 2011.